

# PROTECTION SOCIALE DES NOUVEAUX CONTRATS LOCAUX

**Adhésion au régime de droit commun :**

\* CNSS

\* CNOPS (Assurance Maladie Obligatoire)

Adhésion optionnelle :

Adhésion à la MGEN Maroc (Mutuelle Complémentaire de la CNOPS)

Adhésion à la CIMR (Caisse de retraite complémentaire)

*En substitution à cette adhésion, l'agent de nationalité française peut demander à être affilié à la CFE (Caisse des Français de l'Etranger) sous réserve de justifier de 5 ans de résidence en France.*

**Adhésion** : CFE Maladie et Vieillesse

Adhésion optionnelle :

Adhésion à la CIMR (Caisse de retraite complémentaire)

Formulaire à imprimer, à compléter et à retourner au bureau des rémunérations accompagnés des justificatifs avant le 15 septembre 2017.

